

REGIME ALIMENTAIRE:

COMMUNE DE VENDEVILLE CENTRE DE LOISIRS « TOUSSAINT »



du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023

FICHE D'INSCRIPTION PRIMAIRE

(enfants scolarisés de 6 à 12 ans inclus)

ENFANT : NOM :	
PRENOM : DATE DE NAISSANCE :	
NOM et Prénom PERE, MERE OU PERSONNE RESPONSABLE :	
NOM, PRENOM du conjoint ou concubin :	
■ ADRESSE :	
CODE POSTAL, VILLE :	
control portable de la mère :	
) portable du père :	
@ Adresse électronique de la mère :	
@ Adresse électronique du père :	
INSCRIPTIONS : Veuillez cocher vos souhaits quant au repas et garderie de votre enfant en fonction des semaines choisies : Seules les garderies effectuées seront facturées	
CANTINE SEMAINE 1 (Semaine de 5 jours) du 2	
GARDERIE MATIN 1ère semaine	LUN MAR MER JEU VEN
GARDERIE SOIR 1ère semaine	LUN U MAR U MER U JEU U VEN U
CANTINE SEMAINE 2 (Semaine de 4 jours) du 3	30 octobre au 3 novembre SANS REPAS AVEC REPAS
GARDERIE MATIN 2ème semaine	LUN MAR FERIÉ JEU VEN
GARDERIE SOIR 2ème semaine	LUN MAR FERIÉ JEU VEN

☐ repas végétarien

☐repas sans porc

□ P.A.I.

☐ repas traditionnel

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : **RETOUR DANS LA FAMILLE:** Nom et prénom des personnes autorisées à reprendre l'enfant ■ NON L'enfant repart-il seul **EN CAS D'URGENCE:** Nom et Prénom de la personne à prévenir : Adresse: Téléphone fixe et/ou portable : Nom et Téléphone du Médecin Traitant : **₽**: En cas d'accident CHR ou HOPITAL de : **AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE VUE D'UN MINEUR ET D'UTILISATION DE SON IMAGE:** J'autorise mon enfant à être photographié et/ou filmé lors des différentes activités proposées lors des ALSH, et à éditer/diffuser les photos dans les différentes publications municipales : journal, site internet, réseaux sociaux (Facebook de la mairie et des ALSH), expositions, presse local ...: ☐ OUI ☐ NON ATTESTATION DE PAIEMENT Si vous souhaitez une attestation de paiement, merci d'en faire la demande par mail à christine.l@mairiedevendeville.fr, A SAVOIR : Afin d'organiser au mieux l'accueil de vos enfants dans le respect des conditions sanitaires en vigueur, nous vous demandons impérativement de respecter les délais d'inscription. Nous fonctionnons à la semaine soit 5* jours complets. (*sauf jour férié) Les enfants pourront être acceptés en accueil de loisirs que s'ils sont scolarisés et ont acquis la propreté en journée et à la sieste Vous payez suivant votre quotient familial (QF) du mois concerné. Il est rappelé que le CCAS octroie une aide aux cinq premières tranches. Cette aide sera déduite à l'inscription. Des remboursements pourront être effectués en cas d'absence pour maladie, sur présentation d'un certificat médical. Les accueils de loisirs sont payables dès l'inscription soit par chèque libellé à l'ordre de « FAMILLE et ENFANCE VENDEVILLE », par chèques vacances, par carte bleue via le portail « BL-Enfance » accessible depuis notre site, après avoir reçu un e-mail. Les paiements ne seront débités qu'après la fin de l'accueil de loisirs. SIGNATURE DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LEGAL : INSCRIPTION A RENDRE IMPÉRATIVEMENT

AVANT LE : VENDREDI 6 OCTOBRE 2023